

## INTERDICTION DE JEU

---

Par [Profil supprimé](#) Posté le 20/10/2019 à 06h25

Bonjour,  
Qui s'est déjà fait interdire de jeu ?  
Est-ce que cela a une conséquence dans votre vie de tous les jours par rapport aux autres ?  
Est-ce que les banques peuvent se servir de cette information pour refuser un crédit immobilier ? est-ce qu'elles ont le droit ?  
Cordialement,

### 4 RÉPONSES

---

[dav19](#) - 21/10/2019 à 07h57

Bonjour Jeano,

J'aimerais bien que le modérateur puisse te répondre sur la partie banque car ça m'intéresse aussi. Les banques ont-elles accès à ces informations et peuvent-elles s'en servir contre les joueurs pour refuser des crédits ?

Par ailleurs, je me suis déjà fait interdire de casino pendant 3 ans et ça n'a pas eu de conséquence particulière sur ma vie. Pendant ce temps j'ai continué à jouer malheureusement

---

**Moderateur** - 21/10/2019 à 08h58

Bonjour Jeano, bonjour dav19,

C'est une très bonne question dont nous n'avons pas la réponse. Nous allons mener des recherches.

Comme nous n'avons jamais entendu parler d'un tel cas nous aurions tendance à dire que non, elles n'ont pas accès au fichier des interdits de jeu ou ne l'utilisent pas. Mais cela mérite que nous vérifiions. Le fichier des interdits de jeu est géré par le Ministère de l'Intérieur et normalement destiné aux casinos et sites de jeux en ligne légaux.

Par contre, avant d'accorder un crédit les banques vérifient les fichiers liés aux incidents de paiement ou de remboursement de crédits antérieurs. Ce sont des fichiers centralisés par la Banque de France et vous pouvez vous renseigner auprès d'elle pour savoir si vous y trouvez.

Le modérateur.

---

**Moderateur** - 21/10/2019 à 09h18

Re-bonjour,

Nous nous sommes renseignés auprès du service central "courses et jeux" de la préfecture de police de Paris qui nous a confirmé que les banques n'ont pas accès au fichier des interdits de jeux.

L'interdiction de jeu ne fait donc pas obstacle à l'obtention d'un prêt. A condition bien sûr aussi que vous ne déclariez pas vous-même à votre banque que vous êtes interdit de jeu !

L'équipe de modération.

---

**Profil supprimé** - 24/10/2019 à 14h30

Je ne suis pas de la France, mais je me demandais également si la banque voit des transactions répétitives sur nos cartes de crédit, peuvent-elles refuser un prêt même si on a toujours payé nos soldes ?

Le fait de voir autant de transactions vers des casinos en ligne doit sûrement inquiéter les banques.....

---